

Charte des valeurs ZOEIN

Préambule

Par cette Charte, les acteurs et actrices lié.e.s à la fondation ZOEIN souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions. La signature de la Charte est un acte contractuel. Par sa signature, toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en œuvre les termes de la Charte et à déployer ses efforts pour les faire partager à ses réseaux et les traduire dans ses activités comme dans ses relations avec le secteur privé et avec l'État.

Toute entité adhérant à cette Charte aura à cœur de fonder des partenariats avec des structures dont la nature des activités ou des objectifs se rapprochent des valeurs ici défendues.

Les valeurs de la fondation ZOEIN.

Nous œuvrons à la transition écologique, défini comme le passage d'une société non durable et destructrice de la nature à une société résiliente, durable et solidaire, respectueuse de la nature et des limites planétaires. Nous pensons que l'être humain, vulnérable, ne s'oppose pas à la nature, mais en fait partie en tant que vivant, maillon de la biosphère. Nous comptons sur la coopération, le partage et l'entraide comme accélérateurs de la transition écologique.

Nous postulons que la coopération, le partage, l'entraide, observés dans la biosphère, constituent pour l'humanité l'attitude éthique fondamentale. Le but de chaque personne est de se réaliser dans l'ensemble de ses dimensions spirituelles, sociales, relationnelles, dans le respect de l'autre et de la biosphère. Quand tout peut s'effondrer, comment augmenter le champ des possibles et du vivre ensemble ?

1. **Écologie.** Respect des limites planétaires et du monde vivant. Nos sociétés ne peuvent avoir comme seuls buts la croissance et le profit infinis. La consommation des ressources doit être compatible avec les limites planétaires.
2. **Société.** Partage, coopération, solidarité. L'enjeu est de dépasser homo economicus comme horizon anthropologique et de reconnaître les interdépendances multiples des êtres humains avec la nature et la société.
3. **Équité.** Justice climatique, droit à l'épanouissement. Pour assurer une justice climatique, la répartition des ressources et leur accès doivent être équitables. La durabilité et la résilience de nos sociétés offrent un cadre d'épanouissement pour tout être.

Critères exclusifs

En signant cette charte le partenaire s'engage à remplir les critères suivants :

Agriculture, aquaculture :

- Pas d'élevage animal industriel
- Pas d'agriculture intensive
- Pas d'utilisation de pesticide ou de OGM



Ethique animale :

- Pas d'expérimentation animale pour usage cosmétique
- Pas de fourrure animale
- Respect du droit des animaux en vigueur

Biodiversité :

- Pas de destruction de zones naturelles protégées
- Pas de mise en danger de la diversité biologique.
- Pas de déforestation : pas d'exploitation du bois non-durable.
- Pas de biopiraterie, spoliation des terres

Energie :

- Pas d'extraction, de production et de commerce d'Énergie fossile
- Pas d'extraction, de production et de commerce d'Énergie nucléaire.
- Usage durable et responsable de l'énergie.

Ressources :

- Pas d'extraction, de commerce de matières premières rares sans cadre environnemental démontré.

Produits chimiques :

- Pas de pollutions ou de dégradations environnementales importantes. Pas de produits chimiques industriels à risques, de composés chimiques persistants ou bio-accumulateurs.

Réseau Zoein

En tant que signataire de la Charte, nous acceptons de rejoindre le réseau de la fondation ZOEIN. Nous nous engageons à collaborer également au besoin une à deux fois par an en tant qu'expert.e pour d'autres projets soutenus par la fondation.

Lieu, date :

Signature :

Association:

Répondant du projet

